

Réunion organisée par :



Et l'appui technique de :



Avec le soutien financier de :



En partenariat
avec



Compte-rendu de la rencontre du Réseau Guinée- 14/11/2025

Contexte :

La Guinée dispose d'un potentiel hydrique important, mais l'accès durable à l'eau potable et à l'assainissement demeure un enjeu majeur, en particulier dans les zones rurales et périurbaines. Malgré les efforts du gouvernement guinéen et de ses partenaires, les infrastructures restent insuffisantes et leur pérennité constitue un défi central. La gouvernance du secteur est en pleine évolution, dans un contexte de **décentralisation des compétences vers les collectivités territoriales** et de **renforcement du cadre institutionnel**.

Le **Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE)** joue un rôle clé dans la planification, la régulation et le suivi des infrastructures hydrauliques, en collaboration étroite avec les **Collectivités Territoriales (CT)**, désormais responsables de la maîtrise d'ouvrage locale.

De nombreuses **collectivités françaises, ONG et structures de coopération** sont engagées de longue date en Guinée, à travers des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement, de renforcement de la gouvernance locale, ou d'appui institutionnel. Ces interventions, bien que diverses, partagent des objectifs communs : renforcer la durabilité des services, développer les capacités locales et contribuer à l'atteinte de l'**ODD 6**.

Dans ce contexte, le **pS-Eau** (Programme Solidarité Eau) a mis en place en 2024 un **Réseau Pays Guinée**, visant à favoriser la **mise en relation, la coordination et le partage d'expériences** entre les acteurs français impliqués dans le pays. Depuis sa création, **trois rencontres en ligne** ont déjà été organisées, permettant de dresser un premier état des lieux des interventions, d'identifier les enjeux communs et de créer une dynamique d'échange régulière entre les membres.

Profitant de la **présence du SNAPE**, le pS-Eau propose aujourd’hui une **première rencontre en présentiel** du Réseau Pays Guinée. Cette rencontre a été facilitée par l’appui de l’association ADTF qui a coordonné les échanges avec le SNAPE ainsi que par le Forim qui a mis à disposition une salle pour accueillir l’événement. Cette rencontre constitue une occasion privilégiée pour :

- Approfondir la compréhension du **cadre institutionnel et réglementaire du secteur** ;
- Renforcer les liens entre acteurs français engagés en Guinée, dans une logique de **coopération concertée et complémentaire**.

Programme de la rencontre :

Heure	Programme	Intervenant	Support de présentation
10h	Accueil café		
10h30	Introduction et cadrage de la réunion	pS Eau	
10h45	Tour de table des projets et échange avec la délégation	Chaque structure a présenté de manière succincte son projet	
11h30	Présentation du cadre réglementaire et des problématiques du secteur de l’eau potable	SNAPE	Ici
12h30	Déjeuner		
14h	Retour d’expérience projet d’accès à l’eau potable et à l’assainissement dans la zone de Kankan	Inter Aide	Ici
15h	Présentation du projet rénovation extension de l’AEP de Sagalé centre 2023 2026	Solidarité Action Guinée Ain (SAGA)	Ici
16h	Clôture de la rencontre		

1. Présentation des structures présentes :

- **Commune de Tolo** : La commune coopère avec deux communes françaises (L’Union et Saint-Orens-de-Gameville) autour de plusieurs thématiques : éducation, jeunesse, eau, assainissement, santé et développement rural.
- **Guinée 44** : Association engagée depuis 30 ans à Kindia (Guinée) et à Nantes (France). Historiquement opérateur de la coopération entre Kindia et le département de Loire-Atlantique jusqu’en 2010. L’association a appuyé la création de l’Agence de l’eau de Kindia en 2012. Depuis, une coopération directe existe entre Nantes Métropole et Kindia, avec un appui de Guinée 44, notamment sur le service de l’eau de la commune urbaine et des communes rurales du Grand Kindia. L’association intervient aussi dans l’Éducation à la citoyenneté et à l’environnement dans les écoles (programme Educ Kindia) et a équipé une trentaine d’établissements en infrastructures d’eau, d’hygiène et d’assainissement. Un volet d’échanges entre écoles françaises et de Kindia porte notamment sur l’adaptation aux changements climatiques.

- **UFGLB** : Intervient dans la région de Lélouma sur la thématique de l'alimentation en eau potable (AEP).
- **Rexad** : Structure créée en 2014 à Lyon et aujourd'hui implantée à Paris. Elle accompagne les projets liés à l'eau, notamment sur l'ingénierie (électromécanique, pompage solaire...). L'accompagnement couvre l'ensemble du cycle du projet, avec un transfert de compétences auprès des OSIM, principalement en Guinée. Environ quinze projets ont été appuyés, représentant près de 50 000 bénéficiaires. Les principaux défis actuels concernent l'exploitation du service d'eau potable et la qualité de l'eau.
- **Association des Jeunes Guinéens de France** : Impliquée dans un projet d'AEP à Timbi Madina en partenariat avec l'ADTTF. L'objectif est de pallier les difficultés d'accès à l'eau potable sur la commune. Le projet s'inspire du modèle d'exploitation informatisée mis en place par l'ADTTF à Timbi Touni.
- **FORIM** : Assure notamment la coordination du dispositif PRAOSIM, qui permet de cofinancer des projets portés par les associations de la diaspora, notamment dans le domaine de l'eau.
- **Secours Citoyens** : Association active dans les domaines des premiers secours, de l'accès à l'eau potable et de l'électrification des écoles et des hôpitaux. Elle est en attente de retours d'expérience des autres membres du réseau Guinée.
- **Le Partenariat** : Basé à Lille et actif à Labé, Mamou et Pita dans le cadre d'une convention-programme avec l'AFD : « Renforcement des villes intermédiaires pour des services publics de qualité ». Les objectifs portent sur le renforcement de la fiscalité locale, l'amélioration de la gouvernance et l'appui aux acteurs de la société civile, dans le but d'améliorer les services d'eau, d'hygiène, d'assainissement et de gestion des déchets. Le projet a démarré en juin 2023 et se terminera en juin 2026.
- **Inter Aide** : Présent en Guinée depuis 2021, Inter Aide intervient dans l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement, ainsi que dans la santé communautaire dans la région de Kankan.
- **Département de la Charente-Maritime** : Engagé dans une coopération décentralisée depuis 1992, opérée par l'association Charente-Maritime Coopération. Les actions s'articulent autour de plusieurs axes : gouvernance et fiscalité locale (recouvrement et gestion transparente), protection de l'environnement, et appui à l'hydraulique villageoise depuis 2007. Cette coopération a permis le financement de 181 points d'eau et l'appui à la structuration du service, notamment via la création d'une Agence communale de l'eau à Boffa.
- **Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG)** : Finance des projets d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène grâce à la mobilisation de la loi Oudin-Santini. La Guinée est un pays prioritaire pour l'AEAG, car elle est éligible à l'Aide publique au développement et parce que l'AEAG est partenaire institutionnel de l'OMVS, dont la Guinée est membre et dont une partie du territoire relève du bassin du fleuve Sénégal. L'AEAG soutient notamment les projets de la Charente-Maritime, d'Inter Aide, du Sicoval (intercommunalité du Sud-Est toulousain), ainsi que d'autres projets en instruction.
- **Hamap** : Accompagne l'accès à l'eau et à l'assainissement, notamment en Guinée depuis trois ans. Hamap intervient sur le territoire en partenariat avec l'ADTTF, association issue de la diaspora guinéenne. Le projet en cours se situe à Timbi Touni, et une poursuite de la mobilisation est envisagée à Timbi Madina, toujours avec l'ADTTF. L'expertise de RexAd a également été sollicitée dans le cadre du projet de Timbi Touni.
- **Électriciens Sans Frontières (ESF)** : L'association œuvre pour l'accès à l'énergie et à l'eau. En Guinée, elle intervient dans la commune de Noussy et recherche actuellement des financements pour un projet d'accès à l'eau potable dans le village de Kolimba. ESF collabore également avec Aquassistance.

- **Aquassistance** : Trois projets sont menés en Guinée : un achevé, un en cours et un à venir. Les interventions se situent dans la zone de Pita, commune de Masy, sur la thématique de l'accès à l'eau potable. Aquassistance a été en contact avec REXAD et ESF, et collabore avec une association locale jouant un rôle d'intermédiaire avec la commune de Masy.
- **Association Thilako** : Accompagne le développement socio-économique de trois sous-préfectures de la région de Labé. Une perspective de projet d'amélioration d'un réseau d'eau communal est envisagée. L'association cherche à capitaliser sur les retours d'expérience existants dans ce domaine.
- **Association pour le Développement de Timbi Touni France (ADTTF)** : Engagée dans un projet d'accès à l'eau potable à Timbi Touni, en partenariat avec Hamap. Ce projet a été présenté lors de la dernière rencontre du réseau Guinée ([présentation disponible](#)).
- **Coordination des Associations Guinéennes de France (CAGF)** : Plateforme fédérant et accompagnant les associations guinéennes de France. La CAGF est opérateur d'appui labellisé par le FORIM et accompagne l'ensemble des associations de la diaspora (pas seulement guinéennes) dans la structuration, la conception et la mise en œuvre de leurs projets. L'organisation valorise les partenariats entre ONG et associations de diaspora, comme ceux menés avec Hamap ou ESF.
- **Solidarité Action Guinée Ain (SAGA)** : Association basée à Saint-Denis-en-Bugey (Ain), engagée dans un projet d'accès à l'eau potable et d'assainissement dans la zone de Sagalé. Forte d'une vingtaine d'adhérents et d'un bureau de quatre personnes, l'association existe depuis 20 ans et a déjà porté une vingtaine de projets

2. Présentation du cadre réglementaire et des problématiques du secteur de l'eau potable :

1) Que peut faire le SNAPE face à la prolifération des forages privés souvent réalisés sans autorisation préalable, notamment à Labé ?

L'intervention anarchique des forages est une problématique majeure, préoccupe les populations comme l'État, et a été soulignée lors de la présentation. Des normes existent concernant la distance minimale entre deux points d'eau. Le SNAPE, relevant du ministère en charge de l'eau et compétent en milieu rural et semi-urbain, agit en complément de la SEG (Société Guinéenne des Eaux), responsable du milieu urbain. Pour répondre à cette problématique, le SNAPE a initié les États généraux du secteur afin de réglementer les pratiques et d'échanger avec l'ensemble des acteurs concernés.

2) Vous avez évoqué un programme de financement par la Banque Islamique de Développement (BID) pour la construction et la réhabilitation de nombreux ouvrages. Pouvez-vous préciser la répartition régionale et les moyens prévus pour l'exploitation et la maintenance ?

Le programme prévoit :

- **500 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH),**
- **750 réhabilitations de forages PMH,**
- **90 systèmes d'AEP.**

Le projet couvre la **Moyenne Guinée** et la **Haute Guinée**, et cible notamment les régions de **Kankan, Faranah, Mamou et Labé**. Les enquêtes de sélection des villages bénéficiaires ont été réalisées par les animateurs régionaux du SNAPE.

Concernant la maintenance, des dispositifs d'appui sont prévus : renforcement de capacités, mise à disposition d'outils pour l'entretien et la maintenance. Un problème concernant la rupture des pièces détachées Vergnet Hydro a été résolu.

Par ailleurs, un **projet de 22 M€ financé par l'État français** est prévu :

- Réhabilitation de **720 forages équipés de PMH**,
- Mise en place de **160 postes d'eau autonomes** avec bornes fontaines automatiques,
- Démarrage prévu en **mars 2026**,
- Intégration d'un volet spécifique sur la maintenance.

3) Existe-t-il des campagnes de sensibilisation du SNAPE pour lutter contre la prolifération anarchique des forages ? Les communes disposent-elles des moyens nécessaires pour assumer la maîtrise d'ouvrage ? Comment obtenir une accréditation pour intervenir en milieu rural ?

Le SNAPE assure l'intermédiation sociale à chaque phase des projets, mais ne dispose pas de moyens spécifiques pour mener une large campagne de sensibilisation. Le message de lutte contre la prolifération anarchique des forages est donc porté à l'occasion des projets en cours. Pour le milieu urbain, cette compétence relève de la SEG, en particulier dans la capitale.

Concernant les communes : Selon la stratégie nationale de l'eau, la commune est responsable de la création du service de l'eau et de l'assainissement, de la désignation de l'agent communal de l'eau et de l'assainissement, ainsi que de sa prise en charge (bureau, équipements, moyens de déplacement). Cependant, dans la majorité des cas, les moyens font défaut, même si certaines communes de Haute Guinée parviennent à financer ces fonctions grâce aux revenus issus de l'exploitation aurifère. Le SNAPE mène un plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers pour soutenir la dotation des agents.

Les États généraux permettront de clarifier les règles du secteur, et des dispositions concrètes seront définies pour lutter contre l'anarchie des forages.

4) Sur l'ensemble des projets mentionnés, comment seront associés les acteurs d'appui (notamment pour le partage d'informations sur le zonage) ? Les États généraux prévoient-ils bien d'impliquer l'ensemble des acteurs ? Une date est-elle définie ? Pouvez-vous en dire plus sur la BDD évoquée ? Et concernant les fonds du projet Simandou, quels montants sont alloués à l'eau et à l'assainissement ?

Avec les **États généraux du secteur**, les textes seront revus afin de mieux encadrer le domaine et de lutter contre la prolifération anarchique des forages. Tous les acteurs concernés seront impliqués dans ces échanges.

Concernant la **Base de Données nationale**, elle existe mais est actuellement obsolète. Une révision complète est en cours. Le SNAPE travaille à la relecture des termes de référence (TDR) destinés aux bailleurs de fonds afin de recruter un consultant. La première étape consistera à

réaliser un **inventaire national des points d'eau**, permettant d'identifier ceux qui sont fonctionnels, ceux qui sont obsolètes et les zones présentant des déficits.

Au sujet du **programme Simandou**, il ne faut pas le confondre avec le **projet Simandou**, qui est un projet minier.

- Le **projet Simandou** relève de l'exploitation minière.
- Le **programme Simandou**, quant à lui, constitue une vision stratégique plus large. Il n'est pas financé par le projet minier.

Les ONG doivent s'inscrire dans le cadre du programme Simandou, car ce sont l'État et les partenaires techniques et financiers — auxquels s'ajoute la contribution des ONG — qui financeront ce programme.

Une réunion des partenaires techniques et financiers est-elle prévue ?

Avec les **États généraux** du secteur, tout le monde sera convié.

3. Présentation du Programme Eau-Assainissement / Services de maintenance - Région de Kankan – (Haute) Guinée

Par Olivier Celaries (Inter Aide)

1) Comment sélectionnez-vous les entreprises qui réalisent les forages ?

Les entreprises sont sélectionnées par appel d'offres. Le comité de sélection réunit notamment la commune, le SNAPE et la préfecture.

2) Avez-vous rencontré des difficultés techniques ?

Le SNAPE valide les propositions techniques avant le lancement des travaux. Cependant, des difficultés peuvent survenir : forages négatifs, problèmes de qualité de l'eau, ou encore nécessité d'un suivi rapproché pour garantir le respect du cahier des charges par les entreprises. Il faut également noter le manque de cartes géologiques et la complexité des études géophysiques.

3) Pouvez-vous donner plus d'informations sur l'Unité de Gestion des Points d'Eau ? Les montants collectés suffisent-ils pour financer le fonctionnement du service ?

À l'échelle communautaire, les recettes issues de la cotisation familiale peuvent suffire à couvrir la maintenance. Le principal défi réside dans la mobilisation de ces financements. La professionnalisation des artisans réparateurs joue un rôle déterminant : lorsqu'ils sont identifiés comme fiables, les usagers perçoivent mieux l'utilité du paiement du service et sont plus enclins à contribuer.

4) À quel rythme réalisez-vous les tests de qualité de l'eau ?

Les analyses sont réalisées au démarrage du projet, via un laboratoire privé basé à Kankan .

5) ADTF et Hamap ont développé, avec l'appui d'un prestataire local (TCM SARL), un outil informatisé facilitant le suivi technique et financier du service d'eau potable. Seriez-vous intéressés par des échanges autour de cet outil ?

Oui, tout à fait. Nous en sommes encore à une phase embryonnaire. Nous travaillons avec les communes mais faisons face à un fort turn-over et à un manque de financement public du service de l'eau. Nous collaborons avec les agents communaux de l'eau dont le rôle est aussi d'assurer le suivi des performances techniques et financières du service. Nous sommes donc intéressés par tout échange permettant d'améliorer ce suivi.

6) Pouvez-vous nous donner des informations sur la méthode ATPC ?

L'Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC) est promu par l'État. Cette stratégie vise à impulser un changement durable des comportements. Elle est efficace, mais requiert des moyens importants pour le suivi. En un an et demi, la couverture en latrines est passée de 45 % à 90 %. Toutefois, en l'absence de suivi après l'obtention de la certification « fin de la défécation à l'air libre (DAL) », les pratiques peuvent revenir. L'ATPC constitue donc une étape utile, mais elle doit être complétée par un suivi régulier. Par ailleurs, aucune subvention n'existe pour aider les familles à financer la construction de latrines

4. Présentation du projet rénovation extension de l'AEP de Sagalé centre 2023 2026 :

Par Françoise Lopez, Amadou Diallo et Marie Madeleine Diallo (SAGA)

1) Est-ce que le SNAPE a été associé à ce projet ?

Oui, l'association SAGA a toujours travaillé en collaboration avec le SNAPE dans la mise en œuvre des projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

2) Comment se déroule la gestion et l'exploitation du service d'eau potable ?

La principale difficulté rencontrée depuis 2006 concerne le paiement du service par les usagers.

=> L'association ADTTF propose d'apporter son appui sur cette question, en coordination avec la diaspora de Sagalé.

3) Pouvez-vous nous donner des informations sur le défériseur ?

Seuls quelques forages sont équipés de défériseurs, du fait des concentrations très élevées en fer dans l'eau puisée. Le dispositif consiste en un filtre à sable qui doit être nettoyé régulièrement (1 à 2 fois par an), ce qui représente également une difficulté. Le nettoyage nécessite l'usage d'un treuil, car le bac est très lourd.

4) Pouvez-vous nous donner des informations sur la gestion des latrines ?

Il s'agit de latrines publiques installées dans les écoles et les mosquées. Leur entretien pose un problème : bien qu'il s'agisse de latrines à double fosse, les deux fosses sont utilisées simultanément, ce qui complique la gestion et la maintenance.